

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

Secrétariat général

Dijon, le 5 juin 2023

Affaire suivie par : Colette JEHANNO Secrétaire générale Tél : 03 45 62 75 03

Mél: sg-dsden21@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde BP 81 921 21019 Dijon cedex La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

à

Confédération Française Démocratique du Travail Syndical Général de l'Education Nationale Sgen-CFDT Bourgogne A l'attention de Monsieur Florent Lavenet

Objet: Déploiement d'Andjaro

Réf.: Votre courrier en date du 27 mai 2023

Monsieur

En réponse à votre courrier référencé en objet, je vous informe des éléments ci-après :

Le projet Andjaro constitue un levier dans la transformation de la gestion des remplacements du premier degré public. Le sujet du remplacement est l'une des politiques prioritaires du gouvernement qui se doit de garantir aux élèves et à leurs familles une meilleure continuité du service public au sein des écoles.

Processus de consultation

Un marché ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents portant sur la réalisation de prestations de fourniture et d'hébergement en mode locatif et d'intégration d'une solution informatique de gestion des remplacements ainsi que la réalisation de prestations associées a été émis pour le compte du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cet accord-cadre vaut pour une durée maximale de 4 ans, reconductions comprises.

La consultation a permis une mise en concurrence des acteurs du marché et a été passée selon une procédure avec négociation (phase de candidature en janvier 2022 et phase offre en juin 2022). A l'issue de cette consultation, le marché a été notifié à la société Tim Talent, éditeur de la solution Andjaro. S'agissant d'un marché public, le dossier de consultation, intégrant le cahier des charges et les montants estimatifs de l'accord-cadre, a été publié.

II. Mise à disposition des registres des activités de traitements de données à caractère personnel

Le Semsirh a partagé avec le RSSI ministériel l'analyse de sécurité de la solution Andjaro et une autorisation provisoire d'emploi a été délivrée après avis de la commission d'homologation. Cette autorisation s'est notamment basée sur une analyse des risques EBIOS de la solution Andjaro sur son périmètre applicatif et son hébergement.

- L'hébergement de la solution Andjaro est assuré en France chez Outscale, hébergeur IAAS certifié
- SecNumCloud. La qualification SecNumCloud d'Outscale est renouvelée annuellement. Cela passe par la réalisation d'un audit annuel par un organisme de certification ;
- La solution Andjaro est déployée dans la région cloudgouv-eu-west-1, sur les deux zones de disponibilité : une située à Pantin, une autre située à Magny-les-Hameaux ;
- Le support 24h/24 et 7j/7 d'Outscale est réalisé depuis la France;
- Le support et l'administration de la solution Andjaro sont réalisés depuis l'UE: le support est actuellement réalisé depuis la France; l'administration est actuellement réalisée depuis la France et l'Espagne; les données stockées par Andjaro directement restent sur le territoire de l'UE (dans les zones de disponibilité mentionnées ci-dessus)

Par ailleurs, la DGRH assure bien le rôle de responsable du traitement et assure la mise à jour du registre de traitement des données à caractère personnel.

III. Fonctionnalité de géolocalisation dans Andjaro

La fonctionnalité de géolocalisation n'existe pas dans la solution Andjaro. Elle n'est par ailleurs ni prévue dans la feuille de route initiale du projet du ministère, ni dans les évolutions prévues par l'éditeur sur le produit, ni dans les évolutions demandées et priorisées par le ministère pour la version finale, et ne fait l'objet d'aucune instruction à ce jour.

IV. Critères et priorités pour l'affectation des remplaçants

L'outil Andjaro permet d'optimiser la gestion du remplacement en proposant le plus rapidement possible un remplaçant en vue d'assurer la continuité pédagogique, la priorité étant d'assurer le service devant élève.

A ce jour, et quel que soit le modèle de gestion du remplacement, la solution Andjaro propose en priorité les professeurs remplaçants disponibles sur la totalité du besoin de remplacement au sein de la circonscription. Le seul algorithme fonctionnel concerne le calcul des distances et du temps de trajet depuis une adresse de référence (adresse de domicile ou adresse de rattachement administratif). L'algorithme utilisé pour les propositions d'affectation des professeurs remplaçants ne remplace pas la décision du gestionnaire qui garde en tout état de cause la main sur l'outil : l'affectation reste manuelle et les critères de choix du remplaçant à l'appréciation des gestionnaires.

Dans la version cible de la solution Andjaro, le lieu de domicile des remplaçants pourra être renseigné et intégré dans les critères de choix du remplaçant. Toujours dans cette optique d'assurer en priorité un service devant élève, le choix de l'adresse de domicile comme adresse de référence permettra de réduire le délai entre la formalisation du besoin de remplacement et l'arrivée effective du professeur remplaçant devant la classe. Quel que soit le choix de l'adresse de référence utilisée dans Andjaro, celui-ci n'aura pas d'impact sur le calcul de l'ISSR qui reste fondé sur l'adresse de rattachement administratif. Les consignes seront données au niveau du département, et non par le ministère, d'utiliser l'une ou l'autre des adresses.

Le gestionnaire disposera des deux informations renseignées dans Andjaro et pourra sélectionner l'option la plus adéquate. A nouveau, la décision d'affectation d'un remplaçant reste à la main de chaque gestionnaire.

Secrétariat général Affaire suivie par : Colette JEHANNO Secrétaire générale Tél : 03 45 62 75 03

Mél: sg-dsden21@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde BP 81 921

21019 Dijon cedex

V. Distancier utilisé dans Andjaro

A ce jour, Andjaro utilise le service TravelTime pour le calcul de distance dans le cadre de trajets en véhicule personnel. En complément, pour les trajets en transport en commun, Andjaro peut fournir une distance « à vol d'oiseau ». Pour rappel, le distancier d'Andjaro n'est utilisé que pour la fonctionnalité de recherche du remplaçant.

Le calcul de l'ISSR reste quant à lui fondé sur le distancier du ministère.

VI. Gestion des ISSR dans Andjaro

La solution Andjaro embarquera dans sa version cible (2024) la gestion des ISSR couverte à ce jour par Aria. Les travaux n'ont pas encore débuté sur ce sujet mais la continuité de gestion sera au cœur de ces échanges.

Andjaro permettra de générer un état récapitulatif des remplacements effectués par un agent et de le lui adresser par voie dématérialisée. Cet état récapitulatif sera stocké et conservé sur l'espace « agent » de la solution. Le gestionnaire du remplacement peut sélectionner la zone de remplacement et le mois pour lesquels le document doit être édité.

VII. Notification mail pour ordre de mission

Les notifications email pourront faire office d'ordre de mission dans la mesure où elles contiennent les mêmes informations que celles contenues dans les ordres de mission actuels. Une décision officielle sur la valeur de ces emails comme ordre de mission sera prise en vue de la généralisation d'Andjaro par la DGRH.

En attendant, les consignes sont de suivre le fonctionnement retenu par les DSDEN expérimentatrices, à savoir l'émission d'un ordre de mission.

VIII. Plages horaires d'envoi des mails de notification d'affectation d'un remplaçant

A ce jour, il n'y a pas de programmation pour l'envoi des notifications et ce, pour tous les acteurs du remplacement.

La notification est automatiquement générée quand la gestionnaire du remplacement ou la secrétaire de circonscription (suivant le modèle de gestion du remplacement) valident l'affectation du remplaçant. Par conséquent, les notifications sont envoyées sur les horaires de travail des gestionnaires du remplacement.

Par ailleurs des mails de rappel sont adressés 24H avant la mission.

Recevez, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

La directrice académique,

Pascale Coq

Secrétariat général Affaire suivie par : Colette JEHANNO Secrétaire générale Tél : 03 45 62 75 03

Mél: sg-dsden21@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde BP 81 921 21019 Dijon cedex 3